

27 Aoû 2026 -14:22

La Régie des Bâtiments achève la restauration de la façade avant du Palais de Justice de Bruxelles

Le jeudi 27 août 2026, la Régie des Bâtiments a organisé une cérémonie pour l'achèvement de la restauration de la façade avant du Palais de Justice de Bruxelles sur la place Poelaert. Les travaux ont débuté en août 2023 et sont à présent en grande partie achevés. Compte tenu des différentes vagues de chaleur survenues au cours de ces derniers mois d'été, certains travaux de finition nécessitent davantage de temps. L'accès principal situé place Poelaert sera remis en service au cours du mois de septembre 2026. La date précise sera communiquée par le SPF Justice.

Vanessa Matz, ministre de l'Action et de la Modernisation publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction publique, de la Gestion immobilière de l'État, du Numérique et de la Politique scientifique :

« Une génération de Bruxellois n'a jamais connu le Palais de Justice sans échafaudages. Aujourd'hui, une page se tourne enfin, grâce au travail méticuleux des équipes, artisans, restaurateurs et partenaires qui ont redonné son visage à ce monument hors norme et que je remercie. Le grand défi de la Régie des Bâtiments, c'est de faire vivre notre patrimoine sans le dénaturer, tout en l'adaptant aux besoins d'aujourd'hui. C'est ce qui a été fait ici, notamment en améliorant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, avec l'installation d'une plateforme élévatrice, mais aussi en renforçant la sécurité et l'isolation de certains vitrages. Cette première étape est achevée, mais le travail continue : le socle de la coupole sera le prochain grand chantier, avec un cap pour, retirer tous les échafaudages actuels d'ici 2030, pour le bicentenaire de la Belgique. »

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer du Nord :

« À mes yeux, ce projet de restauration représente bien plus qu'une simple réparation de pierres et de façades. Une Justice performante a besoin d'infrastructures de qualité : des bâtiments accueillants et des espaces adaptés aux besoins d'aujourd'hui et de demain. Cette restauration permet au Palais de Justice non seulement de retrouver son éclat, mais aussi de gagner en accessibilité et d'être davantage tourné vers l'avenir. Et n'oublions pas non plus l'intérieur : les besoins y sont tout aussi importants, et les prochaines années seront consacrées à sa rénovation, sa restauration et son réaménagement. C'est ainsi que nous construisons, pas à pas, une Justice moderne et humaine, au service des générations futures. »

Isolde Verhulst, architecte et administratrice de PERSPECTIV architecten :

« La restauration du Palais de Justice a conjugué des techniques de pointe à un savoir-faire artisanal séculaire. Mais la technologie n'est jamais une fin en soi. L'essentiel est resté simple : bien observer, comprendre et intervenir ensuite avec le plus grand respect de l'existant. Ce principe a guidé chacune des décisions prises dans le cadre de ce projet, et c'est peut-être là le choix le plus durable qui soit. »

Jan De Moor, directeur d'Artes-Woudenberg :

« Nous sommes extrêmement fiers de notre équipe et de la manière dont nous avons mené à bien ce projet complexe et ambitieux, tout en garantissant un haut niveau de qualité. Pendant trois ans, plus de 100 « Constructive People » engagés ont mis toute leur passion et leur expertise au service de chaque détail. Et vient alors le moment où, après plus de 20 ans, les échafaudages disparaissent enfin et où le résultat se révèle. Ça ne laisse pas indifférent. Même nos ouvriers les plus aguerris en sont restés un moment sans voix. »

Restauration des façades en quatre phases

Les façades du Palais de Justice, qui a été construit entre 1866 et 1883 selon un projet de Joseph Poelaert, sont restaurées car elles ont été altérées par l'usure du temps et des dégâts d'humidité dus à des infiltrations. Vu l'ampleur et la complexité de ces travaux, ils sont réalisés en quatre phases.

En août 2023, la Régie des Bâtiments a entamé les travaux de la première phase, qui comprend la façade avant donnant sur la place Poelaert, y compris le péristyle (colonnade) et la cour d'honneur (esplanade).

Pour ce faire, elle a travaillé avec le bureau d'étude Perspectiv architecten, l'entrepreneur Artes Woudenberg - Artes Roegiers et - le Palais de Justice étant classé comme monument - avec la direction du Patrimoine culturel de la Région de Bruxelles-Capitale.

Phase 1 : restauration de la façade avant, du péristyle et de la cour d'honneur

La première phase est à présent presque totalement achevée. Il s'agissait d'un projet très exigeant en main-d'œuvre et à grande échelle dans lequel une superficie d'environ 22 750 m² (ou presque 5 terrains de football) a été restaurée.

Les pierres naturelles et les éléments décoratifs de la façade avant ont été nettoyés et contrôlés un par un et, si nécessaire, réparés. L'objectif était de conserver autant que possible les matériaux existants et l'aspect d'origine du Palais de Justice. À cet effet, des pierres taillées sur mesure provenant des carrières d'origine, comme les carrières de Comblanchien dans la région française de Bourgogne et les carrières de pierre bleue à Soignies, ont été utilisées.

Les blocs de pierre ont été sélectionnés dans les carrières en fonction de leur qualité et ont ensuite été taillés sur mesure dans des ateliers de taille de pierre en Belgique ou sur le chantier. Il s'agissait principalement de travail manuel mais, dans la mesure du possible, des robots ont également été utilisés pour fraiser les pierres afin d'optimiser le déroulement du processus de production.

Certaines pierres de parement ont également fait l'objet d'une stabilisation complémentaire, comme le fronton des parties gauche et droite de la façade. Deux pierres d'angle, pesant chacune pas moins de quatre tonnes, ont été remplacées à une hauteur de 28 mètres.

Dans le but d'éviter de futures infiltrations d'eau, le jointoiement de la façade avant a été refait. Les surfaces de pierres horizontales ont été recouvertes d'un revêtement étanche à l'eau. Les vagues de chaleur survenues au cours de la période estivale ont fortement entravé la réalisation d'un rejointoiement de qualité, et ont ainsi retardé le démontage des échafaudages de la partie inférieure du portique gauche jusqu'à la fin du mois d'août. Maintenant débarrassée de ce dernier tronçon d'échafaudage, la partie sous-jacente du trottoir peut être achevée.

La menuiserie en bois a été restaurée et repeinte. Il s'agissait de 140 fenêtres et 60 portes au total. Le vitrage d'un certain nombre de fenêtres a été remplacé. En fonction des espaces, il s'agissait soit d'un

vitrage de sécurité, ou anti-effraction (pour les espaces hautement sécurisés), soit d'un vitrage isolant (pour les locaux chauffés), améliorant encore l'efficacité énergétique du Palais de Justice. Quelque 300 m² de simple vitrage ont été remplacés. Du vitrage sous vide de haute qualité a été utilisé à cet effet. Il s'agit de vitrage isolant dans lequel les deux plaques de verre sont séparées par un espace sous vide très fin, plutôt que par de l'air ou du gaz. Cela permet d'isoler aussi bien que du triple vitrage, tout en étant beaucoup plus fin et plus léger, de sorte à être adapté pour les petits cadres de fenêtre.

Dans le péristyle, les couches de finition des parois et des plafonds ont été restaurées et rafraîchies, de sorte que l'ensemble a retrouvé sa teinte d'origine. Pas moins de 10 000 m² d'enduit ont été traités. La grande porte d'accès en bronze a également été restaurée, de même que les quatre statues en marbre ornant l'escalier monumental dans le péristyle. Les statues grecques, œuvres de Cattier, représentent Lycurgue, législateur de Sparte, et Démosthène, orateur et homme d'État athénien. Les statues romaines ont été érigées par Bouré et représentent l'orateur Cicéron et le juriste Ulpien. Ici aussi, les vagues de chaleur ont entravé l'exécution des travaux de peinture.

En outre, les toitures en zinc et en ardoises du péristyle ont été refaites, ce qui assure une plus grande stabilité et une protection durable contre les intempéries.

Les sols en pierre naturelle (3 500 m² au total) du péristyle ont également fait l'objet d'une restauration minutieuse.

La cour d'honneur a été réaménagée et pourvue d'une grille dont la conception s'inspire de la grille d'origine. Avant l'inauguration du Palais de Justice en 1883, une grille avait en effet été placée à l'avant du bâtiment. Celle-ci était alignée à un ou deux mètres des portiques. Les grilles ont été retirées au début des années 1930.

La nouvelle grille améliore tant l'aspect du Palais de Justice que la sécurité. Elle ne se trouve pas au même endroit que la grille d'origine mais entre les deux portiques du Palais de Justice. De ce fait, le trottoir en pierre bleue devant la grille a été élargi, offrant davantage de confort et de sécurité aux piétons.

Enfin, la façade avant et le péristyle ont été équipés d'un nouvel éclairage. À la demande de la Commission royale des Monuments et des Sites, aucun éclairage d'ambiance permanent n'est prévu sur la façade. Celle-ci pourra toutefois être éclairée au moyen d'installations mobiles temporaires lors d'événements ou de festivités.

Échafaudages

La fin des travaux de la phase 1 permet désormais à la façade d'être entièrement libérée de ses échafaudages.

Les échafaudages installés le long de la façade principale ont été placés au début des années 2000 à titre de mesure de sécurité préventive contre les chutes de pierres, permettant ainsi à l'entrée principale du Palais de Justice de rester fonctionnelle et accessible.

Les échafaudages entourant le socle de la coupole seront quant à eux utilisés pour la deuxième phase de la restauration des façades, qui débutera en 2027. L'objectif est d'enlever tous les échafaudages actuels d'ici le bicentenaire de la Belgique en 2030.

Accès principal remis en service en septembre 2026

Le Palais de Justice est resté en service pendant toute la durée des travaux de la façade avant. Au début du chantier, l'entrée principale a été déplacée vers la rue des Minimes.

L'accès principal sur la place Poelaert sera remis en service au cours du mois de septembre 2026. La date précise sera communiquée par le SPF Justice.

En outre, le Palais de Justice a également été rendu davantage accessible aux personnes à mobilité réduite. Un accès a été aménagé pour elles dans le portique de gauche, où - tout comme les autres visiteurs - elles peuvent se rendre via une plateforme élévatrice vers le péristyle et vers le contrôle de sécurité.

L'utilisation du BIM (Building Information Modeling) pour une gestion de projet efficace

Nouvelles technologies et savoir-faire allaient de pair dans ce projet. Pour la restauration des façades, la méthode BIM (Building Information Modeling) a en effet été utilisée de la phase d'esquisse jusqu'à la réception, ce qui est exceptionnel pour un projet de restauration.

Dans ce cadre, une multitude de scans ont été réalisés pour l'intégralité de la façade avant du Palais de Justice, sur la base desquels des plans numériques en 3D ont été réalisés.

Grâce à l'utilisation du BIM, l'équipe de chantier a disposé d'un aperçu détaillé et visuel des pierres de la façade à conserver, à remplacer ou à réparer. Cette méthode a permis, de façon très précise, de suivre le métré et de mesurer les quantités de pierre.

Les robots servant à fraiser les pierres étaient également commandés depuis les modélisations BIM.

Le 5 décembre 2024, le projet de restauration des façades du Palais de justice de Bruxelles a d'ailleurs remporté le premier prix dans la catégorie « BIM » aux Belgian Construction Awards.

Suite du planning

En raison des récentes vagues de chaleur, les travaux de finition ont pris du retard, de sorte que tout sera totalement achevé dans les prochaines semaines. Ainsi, après la restauration, une grande plaque de marbre a dû être restaurée et doit encore être remise à son emplacement d'origine dans le péristyle. Les vagues de chaleur ont également eu un impact sur l'exécution des nombreux travaux de rejointoiement, tant au niveau des escaliers que de la façade du portique de gauche.

Le 31 mars 2026, la Région de Bruxelles-Capitale a délivré le permis unique pour la deuxième phase de la restauration des façades, qui comprend les façades du socle de la coupole. Le marché public pour ces travaux sera publié à l'automne et les travaux à proprement parler débuteront en 2027.

Dans la troisième phase, ce sera au tour des façades du côté de la rue de Wynants et de la rue aux Laines. Dans une dernière phase, la façade du côté de la rue des Minimes sera restaurée.

D'ici 2035, toutes les façades du Palais de Justice de Bruxelles devraient avoir retrouvé leur éclat.

Restauration et réaménagement complets de l'intérieur du Palais de Justice

Entre-temps, une étude de faisabilité visant à préparer la restauration et le réaménagement à grande échelle de l'intérieur du Palais de Justice a également été finalisée. La prochaine étape est la publication d'un marché public pour les études des travaux les plus urgents dans le Palais de Justice, comme les travaux de sécurisation et la rénovation du complexe cellulaire.

Fiche technique (phase 1 de la restauration des façades)

- Propriétaire : État belge
- Maître d'ouvrage : Régie des Bâtiments
- Occupant : SPF Justice
- Surface de la façade avant : $\pm 22\,750\text{ m}^2$
- Largeur de la façade avant : 135 mètres
- Hauteur de la façade avant (mesurée depuis la cour d'honneur jusqu'au sommet de la statue de la déesse romaine Minerve qui orne la partie centrale de la façade avant) : 45,5 mètres
- Largeur du péristyle : 83,5 mètres
- Hauteur du péristyle (du sol au plafond) : 28 mètres

- Surface totale de la cour d'honneur : 1 919 m²
- Études : PERSPECTIV architecten
- Entrepreneur : T.M. Artes Woudenberg nv - Artes Roegiers nv
- Coût : 31,7 millions d'euros TVA comprise
- Durée des travaux : août 2023 - août 2026

Régie des Bâtiments
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 65 11
<http://www.buildingsagency.be>

Steven Hus (NL) -Sylvie Decraecker (FR)
+32 (0)477 33 61 24
+32 (0)475 80 71 20
press@buildingsagency.be